

en 1968, au coût de \$75,000. Je signalerai que la société non constituée en corporation a déjà une réserve de 10,000 livres sterling en Angleterre et de plus de \$3,000 ici. Il est évident que la garde de ces fonds, l'administration, la conclusion de contrats avec les hôtels, les salles de congrès et les autres choses de même nature rendent essentielle la constitution de la société en corporation.

Vu qu'il s'agit d'une société privée et non d'une société d'État, elle devra être constituée en corporation selon les lois municipales de quelques pays. Les membres du Comité se demanderont peut-être pourquoi on a choisi le Canada à cette fin, car chacun des 44 membres a écrit au secrétaire général l'autorisant à demander la constitution de la corporation au Canada. Il y a plusieurs raisons pour cela, dont la principale est que le Canada est une puissance moyenne très respectée, où l'Est et l'Ouest peuvent se rencontrer. La décision a pu aussi être influencée par le fait que le secrétaire général est un Canadien et médecin en chef de l'Hôpital Royal Victoria, ainsi que professeur de médecine à l'Université McGill. On a pu aussi tenir compte du fait que le Parlement du Canada a en 1961 constitué en corporation l'organisation internationale de recherche cérébrale qui fonctionne avec succès dans un domaine semblable à celui-ci.

On peut se demander aussi pourquoi la constitution d'une corporation canadienne demande que nous nous adressions au Parlement. Il y a plusieurs raisons pour cela. Seule une autorisation du Parlement peut donner à notre constitution une existence juridique. Puis il y a la raison du prestige de la société internationale et de la commodité. Les étrangers qui voudront étudier la charte de la société n'auront qu'à consulter la loi. Si la société avait été organisée en vertu de la loi des corporations du Canada, il eût été nécessaire de tenir annuellement une assemblée générale des membres, ce qui est une chose impossible pour une société internationale de cette envergure. Les congrès ont lieu tous les deux ans ou à des intervalles plus considérables.

Le PRÉSIDENT: Vous avez donné au Comité des renseignements suffisants. A-t-on quelques questions à poser?

M. LANGLOIS: Monsieur le président, la liste des sociétés compte 44 membres qui sont toutes des sociétés nationales, mais je vois qu'il n'existe pas de société canadienne d'endocrinologie.

M. LAING: C'est exact et je demanderai au docteur Beck de répondre à cette question. Il y a une Société d'endocrinologie de l'Amérique du Nord dont les Canadiens sont membres. C'est une société constituée aux États-Unis et qui compte environ 50 membres canadiens.

Le docteur JOHN BECK (*secrétaire général de la Société internationale d'endocrinologie*): C'est exact. La Société d'endocrinologie des États-Unis est considérée comme la Société d'endocrinologie de l'Amérique du Nord.

M. PETERS: Nous devrions être heureux d'avoir au Canada des professionnels qui jouissent du respect des autres médecins au point que le centre de recherche cérébrale se trouve au Canada sous la présidence du docteur...

M. BRAND: Jasper.

M. PETERS: Dans le domaine de la cardiologie, nous comptons aussi des Canadiens éminents.